

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Augustin 19390

SÉANCE DU 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à 20 h 30 à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Auboiron, Isabelle Monédière, Jean-Pierre Broussolle, Odile Géraudie, Denis Leclerc, Bruno Guillemin, Caroline Martinie, Mickaël Lameyre, Raphaël De Azevedo, Sylvie Sauge-Maison.

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Léa Lebriez représentée par Caroline Martinie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sylvie Sauge-Maison est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1. Délibérations

A/ Achat du tracteur :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité pour les services techniques de disposer d'un matériel adapté à l'entretien des espaces communaux et des voiries et que l'état du matériel existant nécessite un nouveau tracteur.

L'offre retenue est celle de la société Maridat 19-63, pour un montant de 109 200 € TTC avec un chargeur FL 100 de 17 760 €

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

B/ Crédit pour l'achat du tracteur :

Un emprunt de 100 000 € d'une durée de 7 ans, à taux fixe de 3,91 %, a été sollicité auprès du Crédit Agricole. Montant des annuités : 16 605,59 par an. La différence, soit 15 960 € sera financé sur des fonds propres, déjà budgétés. (Avec une aide du Département de 5 000 € et une reprise 6 000 € de l'ancien matériel).

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

2. Informations et questions diverses :

- Monsieur Chevalier, de Beyssac, demande l'autorisation de réaliser un « passage d'homme » entre Beyssac et Champ Paillard, pour empêcher l'accès des motos. Après délibération, un arrêté va être promulgué en ce sens.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

- Une information sur l'organisation des « Mais » des 16 et 23 mai sera diffusée sur le site « intra-muros », sur le site de la mairie, dans les journaux, ainsi que dans les boîtes aux lettres.
- Le Conseil Municipal réfléchit à l'éventualité de placer des bacs à fleurs devant l'église afin d'empêcher les véhicules de se garer trop près. Des bancs sont également envisagés.
- Le projet « bavard'âge » se nommera maintenant « Voisineur » et c'est une initiative reprise par Famille Rurale et le conseil départemental. A l'heure actuelle, nous avons à Saint Augustin 12 « voisineurs » qui visitent 6 personnes. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 45.

Le maire,

Marcel AUBOIROUX